
PHONE WEB
Société Anonyme au capital de 225.000 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

En application des nouvelles dispositions de l'Article L. 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je me dois de vous rendre compte, aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2010** ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- De l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, étant ici précisé que votre Serviteur n'est assisté par aucun Directeur Général Délégué.

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1.1. Composition du Conseil :

Votre Conseil d'Administration est composé de trois membres. La liste des Administrateurs de la société, incluant les fonctions éventuelles qu'ils exerceraient dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général ;
- **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, Administrateur indépendant ;
- **Monsieur Olivier BONDOIS**, Administrateur indépendant.

Enfin, vous prendrez acte que les règles de fonctionnement de votre Conseil d'Administration ne sont pas régies par un règlement intérieur.

1.2 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration :

Je vous informe qu'au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, étant ici rappelé, que le Conseil n'est pas régi par le dispositif d'un règlement intérieur.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant, savoir :

- **Le 12 Mai 2010** à l'effet d'arrêter les comptes clos au 31 Décembre 2009 et de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- **Le 17 Mai 2010** à l'effet de décider la réduction de la rémunération de votre Serviteur, afin d'accompagner le redressement de la situation sociale.
- **Le 17 Décembre 2010** à l'effet d'entériner l'abandon partiel de créances inscrites en compte courant dans les livres de la Société par votre Serviteur, pour un montant de 20.000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

Enfin, vous prendrez acte que votre Conseil s'est réuni, depuis le début de l'exercice **2011** :

- le **26 Avril 2011** à l'effet d'arrêter les comptes clos au 31 Décembre 2010 et de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.3. Convocation des Membres du Conseil d'Administration :

Conformément à l'Article 19 des Statuts, les Administrateurs ont été convoqués aux dites réunions verbalement cinq jours avant la date prévue.

Conformément à l'Article L. 225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes de la Société - *en l'occurrence Monsieur René SOULTAN* – a été convoqué à la réunion du Conseil d'Administration qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

1.4. Information des Administrateurs :

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués huit jours avant la réunion prévue à cet effet.

1.5. Tenue des réunions du Conseil d'Administration :

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social.

1.6. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration :

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le Secrétaire de séance, et sont communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

II – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE :

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Organisation générale du contrôle interne :

Vous noterez que le contrôle interne est sous la responsabilité des trois personnes suivantes, après le départ au mois de Juillet 2010 de **Monsieur Raphaël CHIPEAUX**, ancien Directeur Administratif et Financier, ses fonctions ayant été transférées par la partie commerciale et suivi clientèle à **Monsieur Patrick SPINOSA** et pour la partie Ressources Humaines à **Monsieur Stéphane POCHON**, responsable des R.H :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- **Monsieur Patrick SPINOSA**, Directeur du Développement, en charge de la prospection commerciale et désormais de la partie commerciale et du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**";
- **Monsieur Stéphane POCHON** en charge notamment des Ressources Humaines.

Par ailleurs, vous noterez que le Directeur Administratif et Financier est assisté par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne :

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et reporting financier, gestion du personnel, est réalisé par les trois personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Monsieur Raphaël CHIPEAUX avait, avant son départ de la Société, renforcé le plan d'audit interne mis en place les années précédentes, notamment pour faire face aux conséquences de la crise financière, de manière à pouvoir réagir, de façon la plus efficiente possible, aux conséquences des dégradations éventuelles de l'activité.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 15 jours, votre Serviteur, le Directeur du Développement, le Responsable des R.H ainsi que le Directeur de Production, se réunissant désormais à quinzaine pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie dégradée.

Ce comité examine donc à quinzaine la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Par ailleurs, ce comité a mis en place, depuis l'ouverture de l'établissement secondaire à AMIENS, des données comparatives entre les plateaux parisiens et amiénois, permettant ainsi un contrôle encore plus rigoureux des procédures de contrôle interne, et permettant de limiter les éventuelles dérives en matière de coût de fonctionnement, sous réserve de la prise en compte des spécificités des deux sites.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société, et avec **Monsieur René SOULTAN**, le Commissaire aux Comptes.

2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires :

Votre serviteur est tout particulièrement chargé de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société, de **Monsieur René SOULTAN**, le Commissaire aux Comptes, et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

L'ensemble des procédures décrites ci-dessus par votre Serviteur permet une gestion des procédures de contrôle interne efficiente, votre Serviteur militant, en outre, pour que ce contrôle soit en permanence amélioré, dans un souci d'adaptation maximale aux nouvelles données économiques d'un monde en pleine mutation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION